[illegible] jours à ce jour étaient placées au Bon Pasteur.

La Commission scolaire demande que la Prairie s'unisse qu'elle ne possédait pas encore, et, comme délégation qui lui permettra d'activer l'exécution des travaux tant [illegible].

Cette question sera soumise au Conseil Général à sa prochaine session.

## Une Fête Mutualiste à Caudry

Caudry, 29 février.

L'industrieuse et intéressante à plus d'une cité cambrésienne, est en fête aujourd'hui, vêtue bien pacifique et réconfortante s'il en fut.

La Société de secours mutuels *l'Union des Ouvriers de Caudry* fête le 20e anniversaire de sa fondation et l'inauguration de ses cinq drapeaux.

*L'Union des Ouvriers* a pour président d'honneur, M. Marcotte-Ledieu, ancien député; pour vice-président d'honneur M. Aldric Carpentier, le grand industriel Caudrésien. Tous deux ont fait de très importants dons à la société et j'ai vu sur les plaques de marbre aux lettres d'or scellées sur la façade de la salle de réunions de la société. D'autres industriels ont suivi leur exemple, et l'actif de *l'Union des ouvriers*, vous dit que ces patrons et un nombre considérable d'ouvriers qui ont bien quelque droit à se dire qu'ils ont apporté une bonne solide à ce bel édifice, est aujourd'hui de 40.000 fr.

Le joli chiffre, et poste, mon cher ; comme vous voilà mis !

Quant au nombre des adhérents de la société, il est lui aussi des plus jolis.

Pour donner plus d'éclat à sa fête et pour ne pas le limiter seulement à la mutualité cambrésienne, mais l'étendre à toute la mutualité du Cambrésis, *l'Union des Ouvriers* a demandé le concours de toutes les sociétés de secours mutuels de la région et invité les représentants des pouvoirs publics et des élus du suffrage universel à prendre part à cette belle manifestation philanthropique.

Vingt-cinq sociétés ont répondu à son appel, et sans la fâcheuse intervention des événements qui jouent ici le rôle d'empêcheurs de tourner en rond, Caudry aurait reçu la visite de : MM. Vincent, préfet du Nord, et Blanc, sous-préfet de Cambrai, retenus l'un par des obligations de famille, l'autre par les devoirs de sa charge ; M. Henri Louis, député de la 2e circonscription de Cambrai, actuellement à Lyon pour l'enquête de l'industrie textile ; M. Eugène Roche, membre du Conseil supérieur de la Mutualité, président de l'Union des Sociétés de secours-mutuels du Nord, que la maladie retient à Lille.

Il est 11 heures et demie, lorsque de l'Hôtel Défosset, par le cortège quitté aller recevoir à la gare les sociétés et les personnalités invitées, entre autres, M. Victor Dubron, avocat à la Cour d'appel de Douai, qui doit faire une conférence sur la Mutualité.

A midi 15, arrivent les invités qui sont reçus par les organisateurs et le Conseil d'administration de la Société.

Après l'échange des souhaits de bienvenue, et des remerciements, suivis une très belle exécution d'un joli pas redoublé « le Florentin », par l'Harmonie l'*Avenir*.

Le cortège se forme pour se rendre à l'Hôtel de Ville par les rues de Saint-Quentin, Gambetta et Centrale.

En tête vient l'*Avenir*, qui exécute de très jolis pas redoublés, suivie des invités, des délégations avec leur bannière, des sociétés de secours mutuels et de tous les membres actifs de *l'Union des Ouvriers*.

Sur le perron de l'Hôtel de Ville se tient M. Fièvet maire, entouré de son conseil et adjoints, MM. Sendres et Piet, et des conseillers municipaux. Pour tous les arrivants, M. Fièvet a un mot aimable.

A l'intérieur, la salle est bondée dans la grande salle des fêtes du premier étage, où les vins d'honneur sont offerts.

M. Fièvet, au nom du Conseil municipal, de la population tout entière, de tous les mutualistes, souhaite la bienvenue à M. Dubron, qu'il remercie d'avoir bien voulu apporter à la fête le concours de son éloquente parole.

Il fait part des regrets de MM. Vincent et Blanc de n'avoir pu se joindre aux invités.

M. Dubron adresse son salut à tous les mutualistes en général, et à ceux de Caudry en particulier.

Il se déclare heureux d'avoir été appelé à apporter ici la bonne parole de la fraternité démocratique et il est persuadé que sur cette chaude terre de Caudry, la bonne graine germera d'autant mieux.

La réception des vingt et quelques sociétés mutualistes invitées dure jusqu'à une heure et demie ; les mutualistes massés devant l'Hôtel-de-Ville, entonnent le *Chant des Mutualistes*, puis les sociétés se dirigent vers l'Hôtel Defosset où à 2 heures est servi dans la grande salle, superbement décorée de draperies tricolores un banquet de 250 couverts.

On voici le menu :

Purée Saint-Germain
Saumon sauce hollandaise
Vins Mousseux
Gigot haricots
Poulets de Bresse rôtis
Salade
Fruits et desserts variés
Bière, Vin, Champagne
Café, Liqueurs

Ce repas très bien servi, fait grand honneur à notre vieil ami M. Defosset, auquel notre vétérane reconnaissant dit sincèrement merci.

A la table d'honneur se trouvaient MM. Aldron, Morcrette, Alcide Carpentier, Fièvet, Sendres, Piet; Petit, conseiller général de Solesmes; François Lemaire, de Beauvois; Legrand, de Quiévy; Paul Poubert, secrétaire général de l'Union des sociétés de secours-mutuels du Nord.

MM. André Périent, d'Avesnes-lez-Aubert; Lacourte, de Cateau ; Lobes, président des Jeunes Prévoyants de Caudry ; Melayers, administrateur de l'Union ouvrière ; François Wamaine, président de la section de paix ; René Posselle, président des Prévoyants de l'Avenir ; Chevalier, trésorier de la Bibliothèque populaire ; Dazin, secrétaire en chef de la Mairie, etc., etc.

Un télégramme de sympathie est envoyé à M. Eugène Roche et au champagne M. Morcrette, qui préside, prend la parole.

Son discours est très court — parce que, dit-il, en mutualité les actes valent mieux que les paroles — mais très substantiel.

Il présente les excuses de M. M. Vincent, Blanc, Louzé et il souhaite la bienvenue à M. Poubert.

Il remercie la municipalité, les personnalités et la société qui qui répondu à l'appel de *l'Union des Ouvriers*, qui sont venues lui apporter leur aide et le témoignage de leur fraternité.

Il remercie aussi M. Dubron qui est venu apporter à la Mutualité Cambrésienne le concours de sa parole éloquente et autorisée, et il termine en lisant un *grand mutualiste de France* à M. Emile Loubet, Président de la République française, qui proclame d'une manière si simple et si claire aux citoyens de la France et de la République. (Triple salve d'applaudissements).

M. Fièvet, remercie M. Morcrette des paroles aimables qu'il a eues pour la municipalité, puis il expose la ligne de conduite qu'en municipal suivra ses amis et lui pour assurer à la commune prospérité et à celle de la région le plus entier développement. Il est très applaudi.

Puis un toast spirituel et très humoristique, M. Poubert, un des premiers orateurs fait l'éloge du drapeau mutualiste qui abrite dans ses plis toutes les opinions, chacun conservant ses opinions et convictions politiques et religieuses.

Son allocution est applaudie, on devait faire une conférence, il ne veut pas infliger à ses auditeurs le supplice (trop modeste, en vérité, M. Dubron) d'une longue conférence après un longue ovation à la région.

D'autres toasts sont portés par MM. Lemaire, vice-président de l'Association des Voyageurs et commerçants de Cambrai, qui lève son verre à M. Piet, adjoint et président de l'Union des sociétés. Par M. Marcesse, qui boit à la Mutualité scolaire, par M. Lobes, directeur du Cateau, qui expose le but de cette mutualité scolaire, et qui porte la santé du gouvernement républicain tout entier.

Une superbe conférence faite à 6 heures, dans la salle Defosset, par M. Dubron, qui a parlé de la Mutualité avec une grande élévation de pensée, une profonde conviction et dans l'exquise forme littéraire qui lui est coutumière, a terminé cette belle fête, qui fera époque dans les annales de la Mutualité cambrésienne.

**Paul MARLIÈRE**

*La catastrophe de la fosse Ledoux*

Les cadavres des quatre victimes de la catastrophe de la fosse Ledoux ont pu enfin être ramené au jour après un labeur acharné de la part de vingt ouvriers soutenus et encouragés par la présence de MM. François, directeur de la Compagnie des mines d'Anzin, Sachier, ingénieur en chef et Kuss, ingénieur en chef du contrôle à Douai.

Le corps de Ludovin Mare a été remonté le premier.

Sont venus ensuite ceux de Joseph Decout, d'Adolphe Tournemine et de Jules Berger. Les constatations médicales faites, les formalités administratives remplies, les corps ont été mis en bière et transportés chez Mare et de Tournemine, à Wiez (Belgique), chez de Decout à Vieux-Condé et celui de Berger à son domicile dans le coron de la fosse Ledoux.

Les cheques de Jules Berger ont eu lieu lundi après-midi à trois heures, au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie.

Depuis la veille, c'avait été vers le coron pesta au milieu des champs un long pèlerinage d'ouvriers venant s'associer à la douleur de la femme Berger, dont l'état de santé est toujours grave.

La réunion a eu lieu à la porte du Marais pour aller chercher le corps et le ramener à Condé.

Dans le cortège on remarquait MM. Franck, directeur de la Compagnie, Victor Amand, adjoint au maire, le Conseil municipal de Condé.

Les cordons du poêle étaient tenus par des camarades du défunt qui avaient offert des couronnes.

Deux discours ont été prononcés sur la tombe.

Les obsèques du chef de poste Decout auront lieu aujourd'hui à Vieux Condé.

# LES GRÈVES

### *Au Cateau*

Depuis plusieurs jours le calme était complètement rétabli et lundi matin une grande partie des troupes se disposaient à regagner leurs garnisons, quand on apprit que les ouvriers de l'usine Masurel avaient abandonné le travail pour protester contre la renvoi d'un ouvrier dont ils demandaient le renvoi.

Cet ouvrier, du nom de Léopold Desse, était du nombre de ceux qui travaillaient à l'usine Masurel, quand les grévistes y pénétrèrent un dimanche à *Carnégrasie*. En vain ses amis, ses proches et ses derniers, il dut se défendre et porta involontairement, paraît-il, un coup d'intimidation à quelque ouvrier qui, fut légèrement blessé à la main.

C'est donc pour avoir travaillé pendant la grève et blessé un des leurs, que bon nombre d'ouvriers demandaient son expulsion.

Devant l'attitude énergique du directeur de l'établissement, qui s'opposa formellement au renvoi de Desse, les ouvriers reprirent leur travail et tout laisse espérer que l'incident n'aura pas d'autres suites.

Une compagnie d'infanterie du 55e doit partir ce soir pour retourner à Landrecies.

# DERNIÈRES DÉPÊCHES

## La guerre russo-japonaise

### En Corée

St-Pétersbourg, 29 février. — La concentration des troupes chinoises à l'ouest de Moukden dans le rayon de Poubantza et de Sin-Tin, paraît très suspecte. Des troupes chinoises renforcent leurs postes et mènent des manœuvres de cavalerie. L'attitude de la population n'inspire pas parfaite la confiance. Les habitants refusent en beaucoup d'endroits de vendre leurs produits.

Les fonctionnaires Coréens des localités où passent les Russes s'enfuient et informent les Japonais de l'arrivée de leurs adversaires. Les Coréens ont pris possession de la ligne télégraphique dans le Nord de la Corée.

Un corps d'infanterie envoyé par le général Linevitch a été mis en marche pour rejoindre le détachement de Kamimura.

Les tempêtes de froid et de neige sévissent.

Les troupes supportent bien les intempéries.

La santé et l'état d'esprit des troupes sont excellents.

### L'attitude de la Chine

Saint-Pétersbourg, 29 février. — On télégraphie de Pékin que le gouverneur de cette ville a donné à entendre au Ministre du Japon que l'attitude des Japonais résidant en Chine, qui répandent des bruits mensongers, est de nature à provoquer des mouvements contre les Européens. Il demande en conséquence au Ministre du Japon de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cet état de choses.

# Dernière Heure

17.45

PARIS

### A l'Officiel

Par arrêté du Ministre des finances des médailles d'honneur ont été décernées à des agents des contributions indirectes.

Dans le Nord : M. Poivre, receveur principal entrepositaire à Douai.

Dans le Pas-de-Calais : M. Gosseaux, receveur adentaire à Hénin-Liétard ; M. Legrand, commis principal à Hénin-Liétard ; Vanhremasmes, receveur principal entrepositaire à Saint-Omer.

MADRID

### Le service obligatoire en Espagne

La Chambre a voté le service militaire obligatoire.

BERLIN

### Les Allemands et les Herreros

On annonce officiellement que la colonne du commandant Estorff a soutenu, le 25 février, pendant dix heures, un vif combat contre de nombreux Herreros.

Ceux-ci avaient une excellente position qui rendait le tir de l'artillerie impossible. Ils ont été néanmoins chassés.

Les Herreros se sont retirés vers l'Est. On prépare une nouvelle poursuite.

Le commandant Estorff, les officiers tué, deux officiers et trois hommes blessés grièvement, un sous-officier et deux hommes blessés légèrement.

# Le Salon Lillois

— III —

M. Delsenne expose trois tableaux : *La Laitière, Un Vieux, L'endormi*, œuvres consciencieuses qui font honneur à l'artiste. La laitière est ravissante : de haute taille, de forme bien proportionnée, elle a la moindre gaîtche, laissant apercevoir par l'échancrure de la chemise en grosse toile, un cou de belle venue. Le bonnet blanc posé sans apparente coquetterie sur les bandeaux à la vierge sied gentillement au frais visage du modèle. Exécution fine, soignée, agréable. Le *vieux*, dans un vêtement usé, plissé par l'usage, est posé avec naturel.

Même consolation au point de vue de la pose dans *Endormie*. La tête de la jeune femme est affaissée sur l'épaule avec beaucoup de souplesse.

M. Boubert doit aimer passionnément la forêt et les sous-bois printaniers, les taillis frisonnants il en connaît les multiples aspects, les tons capricieux et changeants, les métamorphoses continuelles. Le printemps avec ses pousses gonflées, ses bourgeons, ses premières verdeurs, l'été avec ses feuillages lourds et touffus, jaunissant sous les sécheresses ; l'automne avec ses teintes mourantes, et l'hiver avec l'endormissement noir des branches, dénudées, tout charme l'artiste qui, de son habile pinceau, en traduit la beauté. *Chemin sous bois, L'Eté, L'automne, La forêt, Sous bois, Départ*, etc., sont des tableaux chauds de tons, où le feuillis des teintes se marie très harmonieusement, dans un ensemble largement baigné d'air. *Dans les fleurs*, de M. Fernand Cormon, dénote la finesse, sobre et farouche. *Soir brumeux* en Hollande, du même auteur, nous montre un ciel plaqué de lueurs jaunes, éclairant nettement les maisons et les arbres qui se dentèlent la silhouette noire d'un navire aux ailes déployées. Air, lumière, perspective, tout est parfait.

Enfin le *Lever de lune en rade de Brest* montre en une savante autant que saisissante opposition la masse colossale et noire de l'escadre et la lumière argentée et poétique qui tombe du ciel pour s'épandre dans l'air calme. Très belle production.

M. de Winter trône comme de coutume avec ses tableaux de genre extatique représentant *Une enfant de Marie*, grandeur naturelle, vêtue de blanc, agenouillée sur un prie-Dieu.

A signaler d'abord l'audacieuse virtuosité du peintre qui, à ce personnage de ton clair, n'a pas craint de donner un fond de couleur grise. C'était un cas essez-connu dont M. de Winter est sorti victorieusement.

Quant au portrait, il affirme encore et toujours la maîtrise du peintre dans le genre spécial de ses tableaux. Il faut avoir vécu avec ces gens, dans leurs demeures, dans la physionomie toute entière, dans le souffle qui semble entendre, l'insaisissable élan de foi éperdue.

Signalons encore de M. de Winter : *Un jeune garçon*qui rit, un écolier endormi, un custode (supérieur de couvent); un *bourgeois* dans un coin, tous rendus avec une exactitude de desin, une ampleur d'exécution irréprochable.

M. Paul Hollex expose le portraits de deux de nos compatriotes, et tous deux sont sympathiques: M. Wulverycx, président de la Société régionale d'horticulture, et M. Saint-Léger, jardinier en chef de la Ville. Le modèle doit être que nous le connaissons faire c'est de dire que tous deux sont d'une ressemblance parfaite, que le regard malicieux de M. Wulverycx que le sourire de lèvres sardonique de M. Saint Léger, ont le naturel d'une photographie. Au point de vue couleur, c'est juste et sinobre.

M. Hallos a laborieusement travaillé. Il y a encore sous sa signature onze pochades, témoins éloquents de bonnes études.

Le monument brugeois dont l'architecture fortement a retenu la neige, nous a paru fort séduisant.

D'autres pochades ont servi d'ébauches à la grande toile que M. Hallos expose sous le titre : *Lucandières au Portel*. L'artiste appendra sans doute avec satisfaction que les visiteurs de l'Exposition s'accordent unanimement à constater que son talent grandit et s'affirme d'année en année.

Ses lavandières au nombre de trois — deux agenouillées et une courbée en avant — méritent que nous leur consacrons une étude spéciale, tant le modelé, leur souplesse autant que pour l'ingénieuse gamme de couleurs. L'ensemble constitue une toute belle harmonie soutenue et largement aérée.

Un portrait de grande allure accroche les regards ravis de tous les amateurs : c'est celui de M. le professeur Calmette, à robe rouge de la Faculté de médecine. M. Lhomme a signé ce tableau qui lui fait honneur, car il démontre un talent ferme et sûr. Nous louons pleinement cette superbe manière de peinture solide, lumineuse et vivante. Dans l'étude voisine, le manœuvre en côte toute et un paysan qui pousse devant lui un chariot plein d'un effort machinal, une brouette lourdement chargée. M. Lhomme a encore fait preuve d'observation notée, d'originalité savoureuse.

Et ce n'est pas tout : un panneau décoratif réunit tous les suffrages du public. Traité dans une tonalité de M. Puvis de Chavannes, le tableau représente un idyllique berger jouant de la flûte pour charmer trois jeunes filles assises comme lui au pied des chênes. C'est délicieux de fraîcheur de grâce et de poésie.

Un mot, pour en terminer, avec l'exposition de M. Lhomme. Il s'attaque hardiment aux difficultés : nous en voulons pour preuve ce la portraits de M. Mathieu, assis avec le son piano. le soir, éclairé par une lampe qui accroche ses rayons aux couleurs crues des robes et des tapisseries. On ne saurait sans injustice ne pas reconnaître que l'artiste a parfaitement réussi son original et audacieux essai.

Un de nos confrères M. Chauleur, a peint le portrait de M. Ferré et celui de M. Bocquet, rédacteur à l'*Echo du Nord*. Nous connaissons suffisamment les modèles pour pouvoir affirmer qu'ils sont reproduits avec la plus heureuse exactitude, chacun dans la pose qui lui est familière. Ce premier point acquis le peintre a voulu montrer ses charmes mes joieusons que sous sa tendance à l'impressionnisme, on constate une réelle connaissance des effet de lumière, une richesse de palette qui assurent au jeune journaliste-peintre d'honorables succès.

M. Louis Schouteten a envoyé six toiles de genres différents, mais toutes de belle ampleur et d'heureuses colorations. On avoues que bonder, par exemple, le Carnaval de Cannes et le canal de la Rue des Bouchers à Lille, [illegible] sont [illegible] ensemble, [illegible] le premier la légèreté de l'atmosphère qui enveloppe le [illegible] dans le second la boue lourde qui plane sur le courant limoneux du vieux canal.

Même sincérité, même sûreté dans l'exécution, dans *Le Vieux Moulin* et dans *Le Lever de lune à Juan-les-Pins, Chemin du bimoteur à Mouton, Les Soules à Lambersart, Près Soule à Ste-Valery*. Ces toiles se laissent parmi de contemplences sérieuses délicates.

M. Edmond Jamois, encore tout jeune, a profité brillamment des leçons de son maître éminent M. Stublet. Il a exposé trois impressionnant pour *La Seine à Anfreville*. L'avenir nous procurera l'occasion fréquente de juger et de louanger les travaux inspirés du jeune artiste.

M. Schmidt expose sous le titre *Echappés*, deux solides percherons courant à toute allure dans un chemin de campagne, que recèle lurvant dans un ruisseau. Les animaux sont d'une bonne facture ; il manque peut-être seulement un coup de pinceau plus hardi, plus franc.

M. Wahanin a trois portraits de pâte solide, de belle couleur. Signalons en outre : *Mélodie* et *Le Jardin*, deux tableaux de fleurs croisées, qui constitue un morceau digne d'admiration.

On ne saurait oublier les natures mortes, fort consciencieuses de MM. Quinquenoy, Lacoere, Capon-Bayart ; les études délicates de MM. Quiry, Andrée ; les portraits séduisants de M. Jules Cousin, de M. Bonnet, l'on pèche, de la sortie de l'école, de prendre l'habitude du cabaret et trépanisation sans contrôle souvent désastreuses en plein air.

Je verrai avec plaisir et me charge d'arriver au but vite et est cela de donner aux écoles municipales de garçons d'un patronage.

La ville n'aurait aucune charge que celle, si comme je l'espère, me demandez et prise en considération, de mettre à ma disposition une ou deux salles. N'ayant pas trouvé pour l'établissement de patronage, de demeure assez vaste que dans un établissement public, ce qu'il faut éviter, l'œuvre ayant surtout pour but d'éloigner les jeunes du cabaret.

En conséquence, Messieurs, je viens solliciter de votre bienveillante sympathie pour les écoles la mise à ma disposition d'une ou deux salles dans l'ancienne Ecole de Musique, située au centre de la ville, pendant à toutes les écoles la fréquentation de ce patronage.

Dans l'espoir de voir ma demande accueillie, je vous prie, etc., etc.

CH. GÉRONS.

*117, Rue Daubenton.*


# ROUBAIX

**L'application de la loi de dix heures.** — La lettre et les tarifs suivants ont été adressés hier à MM. les Industriels Roubaisiens :

*Chambre Syndicale Ouvrière Textile de Roubaix et environs. — Siège social : Boulevard de Reform, 72.*

Roubaix, le 1er Mars 1904.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous communiquer ci-joint le tarif des prix de façon et les revendications partielles présentées à la signature de votre établissement.

Vos ouvriers demandent avec ceux des autres usines similaires et notre syndicat, demandant que ce tarif et ces revendications soient mis en vigueur dès la mise en application de la loi *1er Avril*, date de la mise en application de la loi de 10 heures.

Il vous prierait de bien vouloir examiner avec bienveillance leur désiderata et de faire connaître votre réponse définitive pour le Lundi 15 Mars, soir, en l'adressant au bureau de la Chambre Syndicale Ouvrière Textile de Roubaix et environs, 72, boulevard de Reiform, ou à l'Hôtel-de-Ville.

*La Chambre Syndicale Ouvrière Textile.*

Tarif de la filature de laine. — *Filatures.* — Fileurs, 0,65 à l'heure ; Rattacheuses, 0,50 — Rattacheuses, 0,50 — Bacleurs, 0,25.

*Préparations.* — Soigneuses, 0,30.

*Retordrie.* — Bacleuses de cônes, 0,30 ; Bacleuses de continus, 0,40 ; Bacleuses de continus, 0,25.

*Réclamations supplémentaires.* — (1) Tout ouvrier ayant atteint l'âge de 18 ans, doit recevoir plus haut et qui aura atteint l'âge de 18 ans, devra être payé à raison de 0,40 c. l'heure ; en-dessous de 18 ans, 0,25 c. à l'heure.

(2) Tout ouvrière qui ne remire pas dans une des catégories ci-dessus, doit être payé à raison atteint l'âge de 18 ans, devra être payée à raison de 0,30 c. à l'heure ; en-dessous de 18 ans, 0,25 c. à l'heure.

En cas de chômage, le travail sera réparti entre tous les ouvriers indistinctement.

*Le travail commencera à 6 h. 1/4 jusqu'à 8 heures.* Reprise à 8 h. 1/4 jusqu'à midi ; reprise à 1 h 1/2 jusqu'à 6 h. ; total 10 heures x. De plus on accordera 1/4 d'heure dans toutes les filatures, le matin et le soir, pour être remarqué en ce qui concerne les ouvriers.

La prévenance sera obligatoire et non inférieure à 8 jours.

**Tarif du peignage.** — *Lanage.* — (Semaine de 60 heures). Pour ceux qui tombent sous l'application de la loi : 1 peigneur, 0,50 ; 1 peigneur, 0,45 ; 1 peigneur à l'heure ; 5 fr. par jour ; 30 fr. par semaine.

Laveur ou chargeur, 0,45 ; 4.50 p. j. ; 27 fr. p. s.

Sécheur, 0,45 ; 4.50 p. j. ; 27 fr. p. s.

Batteur, désuinteur et sécheur, 0,60 ; 4 fr. p. j. ; 24 fr. p. s.

Semaine de 72 h. — Pour ceux qui travaillent jour et nuit ou toujours la nuit. — Laveur ou soigneur, 6 fr. par jour ; 36 fr. par semaine.

Laveur ou chargeur, 0,50 ; 4.50 p. j. ; 27 fr. p. s.

Batteur, désuinteur et sécheur, 0,60 ; 4 fr. p. j. ; 24 fr. p. s.

*Partie de la carderie.* — (Semaine de 60 heures pour ceux qui tombent sous l'application de la loi. — Peigneur, 0,50 ; 3 fr. par jour ; 30 fr. par semaine